



CONSEIL D'ETABLISSEMENT - 20 novembre 2017

Sous réserve d'approbation au conseil d'établissement n°2

Sont présents:

Mme STARACI, consule-générale adjointe

Les représentants de l'administration : Mme LECLERE-GUILLOMO, chef d'établissement, Mme MIEZAN, CPE, Mme BENMBAREK, gestionnaire, Mme MARLINGE, directrice du primaire

Les représentants des personnels enseignants : Mme CHARKI, Mme RIDOUX, Mme MOULAI DIENG, M. BENJAMIA.

Les représentants des personnels administratifs et de service : Mme TANANE

Les représentants élus des parents d'élèves :

M. EL GORAI, M. DIOURI, M. ZAHLANE, M. SQUALLI HOUSSAINI

Les représentants des élèves :

Radia OLFI, Sophia EL GUERMAI

Excusés / Absents :

M. HOUDU Inspecteur d'Académie, conseiller culturel adjoint, Mme BAILLY, agent comptable du réseau OSUI, Mme EL ANBASSI, Mme EULOGE, M. GEORGANDELIS Conseillers Consulaires, Mme BENNOUNA enseignante.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance : Véronique Tanane

Soumission de l'ordre du jour :

Approbation du CR du conseil d'établissement du 3 juillet 2017

Installation du Conseil d'établissement et de son règlement interne

Installation des commissions du Conseil d'établissement

Désignation des membres du conseil de discipline

Le bilan de la rentrée scolaire

1. Les effectifs
2. L'encadrement
3. Aménagements et équipements

L'organisation de la vie scolaire

1. L'organisation pédagogique
2. Le règlement intérieur
3. Le suivi des élèves
4. L'Association des Parents d'Elèves

Le projet d'établissement

1. Actions de l'année 2017-2018
2. Voyages

Annexes :

1. Rôles et attributions du conseil d'établissement
2. Fonctionnement du conseil d'établissement
3. Effectifs
4. Programme d'actions 2017-2018

Questions diverses

Aucune question n'a été reçue

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Approbation du PV de la séance du 3 juillet 2017

Le procès verbal de la séance du **3 juillet 2017** est approuvé à l'unanimité

Installation du Conseil d'établissement et de son règlement intérieur

- Le Conseil d'établissement est une instance tripartite, composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, des représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves (à partir de la 5^{ème}).
- Le nombre de membres de droit avec droit de vote détermine le nombre des membres du Conseil d'établissement. Pour Majorelle, il y a 6 membres de droit:
 - *le chef du poste diplomatique ou son représentant ;*
 - *le directeur général de l'OSUI ou, par délégation, le chef d'établissement ;*
 - *le chef d'établissement (s'il ne préside pas) ou, par délégation, le ou l'un des adjoints au chef d'établissement*
 - *le directeur administratif et financier du réseau de l'OSUI ;*
 - *le gestionnaire de l'établissement ;*
 - *le responsable de vie scolaire/CPE ;*
 - *la directrice des classes primaires.*

ce qui implique 6 représentants des personnels et 6 représentants des usagers.

Mme Leclère-Guillomo présente les membres de ce Conseil et les remercie de leur présence.

Le Conseil d'établissement est un lieu d'échange et de débat. Son rôle est régi par un texte précis, que vous avez reçu en annexe 1 à la convocation. Le document rappelle la tutelle de l'OSUI et insiste sur le caractère consultatif des avis émis par le CE.

- l'annexe 1 ayant été envoyée avec la convocation, Mme Leclère propose de passer au point suivant s'il n'y a pas de question sur ce texte.
- Le règlement intérieur du Conseil d'établissement (**annexe 2**) définissant ses règles de fonctionnement est soumis au vote à main levée des présents. Il est adopté à l'unanimité.

Installation des Commissions du Conseil d'établissement

Plusieurs commissions participent au bon fonctionnement d'un établissement secondaire. Nous n'évoquerons ce soir que celles qui sont obligatoires :

- Le conseil pédagogique :

Etant donné la taille de l'établissement, tous les enseignants sont membres du conseil pédagogique. Il se réunit environ une fois par mois. Son pendant à l'école est le conseil des maîtres.

- Le conseil école-collège :

Son objectif est de renforcer la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré. On y discute les projets communs à l'établissement. Y siègent Chef d'établissement, directrice d'école, la CPE ainsi que :

pour le 1^{er} degré : 1 représentant par niveau, le professeur d'anglais et un professeur d'arabe,

pour le 2nd degré : 1 professeurs de français, un professeur d'HG, un professeur de mathématiques, un professeur de sciences, un professeur de LV et un professeur d'arabe.

- La commission éducative

Sa composition est fixée par le RI. Je vous demande valider la candidature de M. El Goraï comme représentant des parents d'élèves.

La proposition est votée à l'unanimité.

- Le conseil de discipline.

Il comprend:

- Le chef d'établissement – Mme Leclère-Guillomo
- La Conseillère Principale d'Education – Mme Miezán
- Le directeur administratif et financier ou le gestionnaire – Mme Benbarek
- Trois représentants des personnels dont deux au titre des personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré et un au titre des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service: Mme Charki et Mme El Ousdi– Mme Tanane
- 2 représentants des parents d'élèves titulaires :MM. Squalli Houssaini et El Goraï
- 2 représentants des élèves : BATTIOUI Boubker et EL GUERMAI Sofia

Pour chaque membre titulaire élu, un suppléant est désigné :

les 2 délégués élèves : OLFI Radia et EL FASSI Ghita

Personnels : Mme Zaïm –Mme Ridoux et M. Hervé

2 parents d'élèves : MM. Diouri et Zahlane

Les membres sont désignés jusqu'au 1^{er} conseil d'établissement de l'an prochain.

Mme Leclère explique le fonctionnement du conseil de discipline.

Il ne concerne que les élèves du secondaire, et seul le chef d'établissement peut convoquer le conseil de discipline. Délai de convocation : 2 semaines. Règle : aucun des membres ne peut siéger s'il est concerné d'une manière ou d'une autre par les faits qui ont motivé le conseil de discipline.

Il est réuni pour des manquements graves au Règlement intérieur et il est le seul habilité à prononcer une exclusion de plus de 8 jours de l'établissement ou une exclusion définitive avec sursis ou non. Il est également compétent pour prononcer les autres sanctions prévues au RI.

La proposition est votée à l'unanimité.

-Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Le CESC constitue une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif concernant le second degré en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Il se réunit deux fois par an. Les missions du CESC sont les suivantes :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.

Composition (pas forcément des élus au CE):

2 représentants des parents, MM El Goraï et Diouri

2 représentants enseignants : Mmes Hervé et Ridoux,

2 délégués élèves EL GUERMAI Sofia et OLFI Radia

Suppléants :

enseignants : Mmes Akerraz et Maaz

parents :Mme Boukachaba El Azadi et M. Squalli Houssaini

élèves : BATTIOUI Boubker et EL FASSI Ghita

La proposition est votée à l'unanimité.

Le bilan de la rentrée scolaire

1. Les effectifs 2017 – 2018 (annexe 3)

L'effectif global est de 640 élèves : 404 élèves en primaire, formant 14 classes allant de la Petite et Moyenne Section au CM2 et 236 élèves au collège formant 8 classes de la 6^{ème} à la classe de 3ème. L'établissement a accueilli cette année 77 nouveaux élèves, dont 73 au primaire et 4 au collège.

Question de M. Zahlane : l'entrée en PS a-t-elle été généralisée à toutes les demandes ?

Réponse de Mme Leclère-Guillomo : compte tenu du nombre d'élèves admissible en MS, le choix s'est portée sur l'inscription de 14 PS. Tous les parents qui avaient confirmé le vœu d'inscrire leur enfant en PS ont été satisfaits.

2. L'encadrement (annexe 3)

Mme Leclère-Guillomo, chef d'établissement, est secondée à plein temps par Mme Tanane, secrétaire de direction, Mme Benmbarek, gestionnaire. Mme Marlinge assure la direction du cycle primaire, elle est secondée par Mme Safi-Langlais, secrétaire du cycle primaire.

Pour l'école primaire : 14 enseignants de français et 3 enseignants en langue arabe et 1 enseignant d'anglais composent l'équipe pédagogique. Melle Mengat anime la BCD à temps plein. Quatre aides maternelles participent à l'organisation des classes. Aucun nouveau collègue au primaire, à l'exception de notre directrice.

Pour le collège : l'équipe éducative des classes secondaires est formée de 19 enseignants, dont une documentaliste (nouvelle, Mme Etrillard), ainsi que d'une CPE, une responsable du bureau de vie scolaire, un surveillant à plein temps, et d'un AED à plein temps (nouveau, M. Lepingle, recruté notamment pour assurer un accompagnement éducatif auprès des élèves en difficulté). Deux nouvelles collègues sont venues rejoindre l'équipe d'anglais du collège qui est ainsi totalement renouvelée : Mmes Akerraz et Iziki-Guiraud.

Les agents de service sont aussi des éléments essentiels du bon fonctionnement de l'établissement.

3. Aménagements et équipements

Présentation par Mme Benmbarek

PRIMAIRE
RAVALEMENT FACADE INTERIEURE ET EXTERIEURE
MISE EN SECURITE ELECTRIQUE MATERNELLE
PEINTURE DE 5 SALLES DE CLASSE (MATERNELLE +CM2A)
MOBILIER SCOLAIRE CM1 + complément maternelle+ CASIERS TABLES NOUVEAU MOBILIER
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ETANCHEITE
POSE DE SOUBASSEMENT EN PIERRE DE L'OURIKA COTE MATERNELLE
MURS ARDOISE
PRIMAIRE et COLLEGE
POSE DE PORTILLONS DE SECURITE COUR MATERNELLE
REVETEMENT EN PIERRE DE L'OURIKA DES COURS DES PSMS
ACTUALISATION DES ENSEIGNES
REALISATION ET POSE DE PORTE DOCUMENT EN BOIS (FASCICULE PPMS)
SYSTÈME D'ARROSAGE GOUTTE A GOUTTE
MISE EN PLACE D'UNE OMBRIERE COTE PLATEAU SPORTIF
MISE EN RESEAU FIBRE OPTIQUE DE L'ETABLISSEMENT
TRAVAUX DE PLOMBERIE

L'organisation de la vie scolaire

1. L'organisation pédagogique

• Les horaires

Les horaires scolaires **des classes primaires** sont les suivants :

ECOLE	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	8h30 à 12h30		8h30 à 12h30	8h30 à 12h30	
Après-midi	14h15 à 16h15			14h15 à 16h15	14h15 à 16h15 du CE1 au CM2

Pas de changement.

L'accueil est prévu dix minutes avant le début de la classe.

Pour les classes du collège,

COLLEGE	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	8h30 à 12h30		8h30 à 12h30	8h30 à 12h30	
Après-midi	14h15 à 18h10			14h15 à 18h10	14h15 à 17h10

Le portail réservé aux élèves est ouvert 15 minutes avant l'horaire de début de cours.. Il y a cette année un seul cours sur la dernière plage horaire (EPS)

L'inscription d'un élève implique sa présence à tous les cours figurant sur son emploi du temps. Dans le cadre de celui-ci, les élèves sont placés sous l'autorité des professeurs. En dehors des cours, ils sont sous la responsabilité du service de la Vie Scolaire.

Echange avec les représentants des parents d'élève : les élèves qui ne participent pas à un voyage pédagogique ont une obligation de présence selon un emploi du temps transmis au préalable. Dernièrement, pour la sortie à l'Oukaïmeden des classes de 3^{ème}, on a compté 32 inscrits sur 60, malgré un report de délai. Il est convenu :

- d'informer par mail les familles de l'importance de la participation aux sorties qui ont toutes un intérêt pédagogique, et de l'obligation le cas échéant d'assister au cours pendant la période.
- de choisir des élèves « moteur » pour présenter la sortie aux classes de 4^{ème}.

On note également beaucoup d'absentéisme au cours de natation.

Lors du dernier CE, il a été question de rallonger la pause méridienne d'un quart d'heure. Mme Leclère propose qu'une consultation soit organisée par l'APE auprès des parents d'élèves, avec le support logistique de l'établissement (Pronote). Mme Leclère rappelle qu'il ne lui semble pas pertinent que l'allongement de la pause méridienne soit reporté sur le temps d'enseignement de l'après-midi.

L'enseignement de l'anglais

Toutes les classes de primaire bénéficient désormais d'un enseignement de l'anglais par une enseignante de langue maternelle anglaise, avec des modalités différentes selon l'âge des élèves, mais F. Osman intervient systématiquement une demi-heure en présence de l'enseignant français, puis devant un demi-groupe, en autonomie cette fois, à partir de la MS.

Les EPI

Mme Leclère présente ce qui se fait en EPI, nouveauté liée à la réforme, qui impose aux enseignants de traiter une partie de leur programme en collaboration avec une autre discipline, sous la forme d'un projet donnant lieu à une réalisation des élèves. Nous avons privilégié l'organisation en semestre. Il y a donc deux EPI par niveau.

En 3^{ème} : Les controverses scientifiques (disciplines : SPC, technologie, SVT, français)
Au S2 : thématique choisie : la géolocalisation (disciplines : Mathématiques SPC EPS)

En 4^{ème} : Le téléphone portable (SVT, SPC, Maths, EMC)

Au S2 : La ville, le lieu de tous les possibles (français, anglais, HG arabe et CDI). Ont été choisies les villes de Tanger pour la 4A, et Rabat pour la 4B. Ce projet donnera lieu à un échange avec les écoles du réseau OSUI et à un séjour dans des familles d'accueil

Echange avec les membres du conseil sur ce mode d'hébergement : il permet de créer un lien avec les élèves du réseau et d'amoinrir le coût du projet et donc de la participation des familles.

En 5^{ème} : un projet basé sur le film Azur et Asmar, civilisations orientales et occidentales au Moyen-âge, Arts Plastiques - Arabe - Français - Histoire-Géographie - Mathématiques - Technologie - Physique-Chimie)

Au S2 : le logement étudiant (étude d'une solution innovante, technologie, maths, Arts plastiques)

L'activité piscine

Le GS Majorelle poursuit cette année l'activité piscine à destination des élèves sur le temps scolaire. Comme l'an dernier, 5 niveaux sont concernés les GS, CP, les CE2, CM2, les 6^{èmes} et les 3^{èmes}. Cette activité se déroule à OASIRIA.

2. Le règlement intérieur

Il a été refondu et voté au CE du 03/07/2017, les modifications sont portées au PV, il n'est pas utile d'y revenir. Celui du primaire a été voté au conseil d'école.

3. Le suivi des élèves

Là encore, nous nous attacherons plus particulièrement aux particularités du suivi des élèves du secondaire, Mme Marlinge ayant détaillé les points spécifiques au primaire en conseil d'école. Les principes de signalement et prises en charge de la difficulté des élèves sont les mêmes : équipes éducatives qui mettent en place les aménagements nécessaires.

• L'évaluation des élèves

Au collège, le logiciel Pronote permet aux parents et aux élèves de suivre au quotidien les résultats des évaluations. Ce logiciel permet également le suivi des indicateurs de vie scolaire.

Un bulletin trimestriel est remis aux parents chaque trimestre, après les conseils de classe.

En 6^{ème} les élèves sont évalués selon leurs compétences. Les parents peuvent depuis cette année consulter les résultats des évaluations sur Pronote, qui sera également utilisé pour l'édition des bilans périodiques.

Une nouveauté cette année : les évaluations de l'élémentaire (CP-CM2) seront, elles aussi, saisies sur Pronote

Les déléguées élèves quittent l'assemblée, excusées.

• Les conseils de classe

Le conseil de classe est trimestriel. Il est présidé par le chef d'établissement. Il réunit la responsable de vie scolaire, l'ensemble de l'équipe enseignante, 2 représentants des parents d'élèves et les délégués de classe. Une formation spécifique a été proposée aux élèves délégués.

Des « récompenses », ou mentions peuvent être attribuées par le Conseil de classe: félicitations ou encouragements. Le conseil de classe peut également attribuer des mises en garde de travail ou de comportement.

Les délégués parents sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des associations élues au conseil d'établissement.

La charte de fonctionnement des conseils de classe écrite l'an dernier, visant à fixer un fonctionnement accepté par tous, enseignants comme délégués parents et élèves reste en place cette année. Un seul changement : la publication en ligne du bulletin de classe, qui permettra une synthèse plus rapide pour le professeur principal en début de conseil.

1^{er} trimestre: arrêt des notes le 24 novembre, conseils de classe du 27/11 au 05/12

2^{ème} trimestre : arrêt des notes le 9 mars, conseils de classe du 12/03 au 16/03

3^{ème} trimestre : les conseils seront fixés en fonction du calendrier communiqué par le SCAC

• **Les résultats de nos élèves sortants et leur orientation**

1) Résultats au DNB

Admis	4	7%
AB	16	27%
B	26	44%
TB	13	22%
total		100%

résultats SI	admis	1
	AB	11
	B	17
	TB	9
total		38

2) En fin de 3^{ème} :

Tous les élèves sont passés en seconde générale et technologique

3) En fin de seconde

Série	Nombre d'élèves	%
S	34	60%
ES	12	21%
L	0	0%
STMG	6	11%
red	5	9%

57

4. La communication avec les familles

- Les premières réunions d'information parents/enseignants ont eu lieu à compter du 18 septembre, à l'école comme au collège. Cette année, la forme a été changée pour permettre de mieux expliciter le fonctionnement de l'établissement. Le président de l'APE a accompagné l'équipe de direction pour présenter l'action de l'association aux parents. Une réunion d'accueil des parents de 6^{ème} a été aussi organisée, avec Mme Miezán, dans le but de faciliter la transition CM2-6^{ème}. Les parents du cycle 4 ont été reçus en plénière par la principale avant la rencontre avec les équipes pédagogiques.
- Au collège des réunions parents professeurs individuelles auront lieu à compter du 22 janvier 2018, un planning de RV sera mis en place, comme les deux années passées, car enseignants comme parents semblent satisfaits de cette initiative.
- Pour ce qui est administratif, le numérique est le mode de communication privilégié avec les familles, notamment via Pronote, il semble que cela fonctionne assez bien. Le site du groupe scolaire est également mis à jour régulièrement.

Le projet d'établissement

Les actions de l'année 2017/2018

Les membres du CE ont reçu le programme d'actions pour 2017-2018, le chef d'établissement souhaite en souligner certaines d'entre elles sans tout détailler : il y a en effet 60 projets, ce qui témoigne de l'implication des enseignants dans l'établissement, pour la réussite de leurs élèves, car il s'agit bien au travers de ces différentes actions de donner du sens aux apprentissages. Mme Leclère évoque également les associations d'école (coopérative, FSE et UNSS). Elle remercie l'APE de son investissement dans l'établissement, dernier exemple en date l'organisation d'Achoura.

L'APE pérennise ses actions :

- de la garderie et du panier repas, avec des animations en projet pour la pause déjeuner ;
- des activités sportives
- de leur collaboration pour la fête de l'Achoura
- de l'étude en primaire

Mme Charki présente la semaine de la langue arabe avec 2 dates importantes : le 2/12 sensibilisation à l'esclavagisme et le 18/12 qui est pour tous les établissements français au Maroc la journée de la langue arabe.

La principale indique que le programme d'actions sera voté dans sa globalité, mais qu'elle souhaite en premier lieu évoquer les actions pour lesquelles elle demande un vote spécifique car elles impliquent un déplacement des élèves avec nuitée :

- 1) Les classes découvertes du primaire : CE2 Parc du Toubkal (3 nuitées) pour un montant de 1900DH - 3/04-06/04
Voté à l'unanimité
- 2) Les classes découvertes du primaire : CM1A et B Oukameïden (2 ou nuitées) pour un montant de 2000DH- 29/01-31/01 (deux ou 3 nuitées)
M. Benjamia et Mme Moulai Dieng expose le projet, partie intégrante du programme
Voté à l'unanimité
- 3) Les classes découvertes du primaire : CM2A Fès (4 nuitées) pour un montant de 3600dhs - 9/04-13/04
Voté à l'unanimité
- 4) Participation d'élèves de CM1A et B aux PRIMUN OSUI (du 6 au 8 avril 2018)
Projet voté à l'unanimité
- 5) Participation de 30 élèves de 6^{ème} aux rencontres sportives OSUI du 18 au 21 mars au LFILM (Bouskoura). Projet voté à l'unanimité

Vote du programme d'actions dans sa globalité : voté à l'unanimité.

Mme Leclère-Guillomo souhaite l'appui de l'APE pour organiser une fête de la convivialité avec toute la communauté scolaire (parents, personnels) en fin d'année pour fêter la réussite au bac des anciens « majorelliens », comme nous l'avons fait en juin.

M. El Gorai remercie l'ensemble des enseignants pour l'investissement dans les projets.

Question de M. Zahlane : un collégien doit-il forcément se servir d'un ordinateur à la maison ?

Réponses de M. Benjamia et Mme Leclère-Guillomo : les professeurs demandent souvent un travail qui nécessite internet ; numérique ou pas il est question d'éducation, de la responsabilisation des enfants, de l'apprentissage de l'autonomie avec des outils précis et l'utilisation possible de verrous parentaux.

La séance est levée à 20h10.

Véronique Tanane,
Secrétaire de séance

Marie-Pierre LECLERE-GUILLOMO
Chef d'établissement

